

---

# SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2019 À 19 H 30

---

## ORDRE DU JOUR

---

1. **Ouverture de la séance**
2. **Avis de convocation**
3. **Adoption de l'ordre du jour**
4. **Dépôt de documents**
  - 4.1. Dépôt et rapport du maire relatif à des dépenses décrétées à la suite de l'affaissement partiel du Centre communautaire Jean-Marie Roy
5. **Propositions**
  - 5.1. Conseil — Mandat de représentation en défense de la Ville à la Cour supérieure — Réclamation relative au traitement d'anciens élus
  - 5.2. Conseil — Soutien aux droits des municipalités à légiférer sur leur territoire et aide financière pour la défense de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge
  - 5.3. Greffe — Cession à la Commission scolaire des Découvreurs du lot 6 321 325 — Autorisation de signature
  - 5.4. Greffe — Vente d'une partie du lot 6 272 255 — Millénum Construction — Parc industriel François-Leclerc Nord
  - 5.5. Greffe — Annulation de la vente du lot 6 268 618 — Société en commandite Dumpling
  - 5.6. Ressources humaines — Lettre d'entente CBA-2019-02 relative aux mesures temporaires concernant la sécurité civile
  - 5.7. Ressources humaines — Fin de période de probation — Avocate au Service du greffe
  - 5.8. Ressources humaines — Embauche d'un administrateur réseau au Service de la direction générale
  - 5.9. Ressources humaines — Embauche d'une agente aux ressources humaines et en santé et sécurité au Service des ressources humaines
  - 5.10. Ressources humaines — Embauche de surveillants de plateaux d'activités au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
  - 5.11. Ressources humaines — Embauche de brigadiers scolaires sur appel au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
  - 5.12. Ressources humaines — Nomination au poste de brigadier scolaire au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
  - 5.13. Loisirs, culture et vie communautaire — Aide financière à la Société d'histoire de Saint-Augustin-de-Desmaures pour le projet documentaire « Là où tout a commencé »
  - 5.14. Travaux publics — Virement budgétaire — Entretien mécanique

**6. Avis de motion et règlement**

- 6.1. Adoption du projet du [Règlement n° 2019-596](#) modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 relativement à la création d'une zone à protéger correspondant au site patrimonial « Domaine des Pauvres »
- 6.2. Adoption du projet du [Règlement n° 2019-597](#) modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 relativement à sa concordance au Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 comme modifié par le Règlement n° 2019-596
- 6.3. Adoption du projet du [Règlement n° 2019-598](#) modifiant le Règlement de lotissement n° 481-85 relativement à sa concordance au Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 comme modifié par le Règlement n° 2019-596
- 6.4. Adoption du premier projet du [Règlement n° 2019-599](#) modifiant le Règlement de zonage no 480-85 afin de créer la zone RB/A-22 à partir des lots 2 814 967, 2 814 989, 5 558 886, 5 558 887, 3 055 589 et 2 814 870 afin d'y permettre uniquement l'usage d'habitation unifamiliale isolée et de fixer la marge de recul avant minimale à 20 mètres nonobstant toutes autres dispositions concernant les marges de recul du Règlement de zonage n° 480-85

**7. Période de questions des citoyens**

**8. Période d'intervention des membres du conseil**

**9. Clôture de la séance**